

Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 octobre 2020  
sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
**Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Prend la délibération suivante :

**OBJET : Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- - 0,90 ETPT sur ressources propres.

Le montant total des ETPT sur ressources propres est donc porté après ce budget rectificatif à **14,70 ETPT**.

- - 242.435 € d'autorisations d'engagement, dont :
  - . - 23.455 € en personnel ;
  - . - 124.500 € en fonctionnement ;
  - . - 94.480 € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.568.300 €**.

- - 389.375 € de crédits de paiements, dont :
  - . - 23.455 € en personnel ;
  - . - 124.500 € en fonctionnement ;
  - . - 241.420 € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.504.200 €**.

- - 49.934 € de prévisions de recettes.

Le montant total des prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à **2.675.576 €**.

- + 339.441 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif.

Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à **+ 171.376 €**.

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 339.441 € de variation de trésorerie (portant la variation totale à **+ 171.376 €**)
- + 152.471€ de résultat patrimonial (portant le résultat total à **+ 152.471 €**)
- + 152.471 € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à **549.666 €**)
- + 343.491 € de variation du fonds de roulement (portant la variation totale à **+ 227.446 €**)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 25

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 23

Dont :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 22 octobre 2020

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL